INFORMATIQUE

BTS Services Informatiques aux Organisations (BTS SIO)
- option B Solutions Logicielles et Applications Métiers
(BTS SIO SLAM)

Objectifs

L'apprenti du BTS SIO acquiert les compétences de trois domaines d'activités.

- **Support et mise à disposition de services informatiques :** Gérer le patrimoine informatique, répondre aux incidents, développer la présence de l'entreprise sur le Web, organiser son propre développement professionnel.
- **Cybersécurité des services informatiques :** Protéger données et identité numérique de l'entreprise, sécuriser les équipements et usages des utilisateurs.
- **Option SLAM** (Conception et développement d'applications) : Concevoir et développer une solution applicative, en maintenance de celle-ci, mais aussi en bases de données et en gestion des données numériques.

Entreprises d'accueil

- Tout type d'entreprise ayant un service informatique interne (TPE, PME, grands groupes, associations, administrations).
- Entreprise de Services du Numérique (ESN).

Prérequis

- **Âge :** jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée :** Titulaire d'un Bac général, technologique ou professionnel.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

** Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
32032611	17108

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2, soit 120 crédits ECTS.

Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne : 2 jours en UFA, 3 jours en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA

UFA Arago Sainte Anne
53 rue Arago
42300 **ROANNE**
09 72 09 82 50
www.saine-anne.net
- Responsable UFA :
Claire MICHELLAND
sainte.anne.cfc@orange.fr

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 1/04/2021

INFORMATIQUE

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Culture générale et expression écrite
	Expression et communication en langue anglaise
	Mathématiques pour l'informatique
	Culture économique, juridique et managériale
Matières professionnelles	Culture économique, juridique et managériale appliquée
	Bloc 1 : Support et mise à disposition de services informatiques
	Bloc 2 : Solutions logicielles et applications métiers
	Bloc 3 : Cybersécurité des services informatiques
	Ateliers de professionnalisation

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maitres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 14/04/2021

INFORMATIQUE

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Culture et communication			
• Culture générale et expression écrite	2	Ponctuel	Ecrit
• Expression et communicaion en langue anglaise	2	Ponctuel	Ecrit et Oral
E2 : Mathématiques pour l'informatique	3	Ponctuel	Ecrit et Oral
E3 : Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	3	Ponctuel	Ecrit
E4 : Support et mise à disposition de services informatiques	4	Ponctuel	Oral
E5 : Conception et développement d'applications	4	Ponctuel	Ecrit et Oral
E6 : Cybersécurité des services informatiques	4	Ponctuel	Ecrit

** Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.*

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références : Taux moyens du CFA régional

	2020	2019	2018
Taux de réussite globaux		**87,06%**	**83,99%**
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	**Résultats enquête en cours**	96,69%	97,26%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP		91,89%	89,20%
• BTS / BTSA titre Bac +2		82,24%	80,73%
• Formations Bac +3		60%	68,75%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	**Résultats enquête en cours**	**70%**	**82% (dont taux de poursuite d'étude)**
Taux de poursuite d'étude	**NC**	**NC**	
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	**86%**	**87%**	**88%**

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Une poursuite d'études est envisageable en licence LMD, licence professionnelle, école d'ingénieur ou école spécialisée.

Débouchés professionnels :

- emplois concernés par l'option SISR : administrateur systèmes et réseaux, informaticien support et déploiement, pilote d'exploitation, support systèmes et réseaux, technicien d'infrastructure, technicien de production, technicien micro et réseaux, technicien systèmes et réseaux, technicien réseaux-télécoms.
- emplois concernés par l'option SLAM : analyste d'applications, analyste d'études, analyste programmeur, chargé d'études informatiques, développeur d'applications informatiques, informaticien d'études, responsable des services applicatifs, technicien d'études informatiques.

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 1/04/2021

INFORMATIQUE

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 7 836 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année	27%	43%	53%*	100 %*
2ème année	39%	51%	61 %*	100 %*
3ème année	55%	67%	78 %*	100 %*

** Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.*
En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

• Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).

• Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

• Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
- diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
- qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
- durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 11/05/2021

INFORMATIQUE

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1er équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2021.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

** Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 1/04/2021

INFORMATIQUE

Accès par transport

- Parking gratuit dans la rue.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité.
- Transports scolaires (à la gare).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

- **Restauration**

- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

- **Hébergement**

Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées video projection
- Espace numérique
- Salle d'examen pour les CCF
- Plateau technique : salle informatique avec accès WIFI et logiciels professionnels

Coordonnées de l'UFA

Groupe Arago Sainte-Anne

UFA Arago Sainte Anne

53 rue Arago
42300 ROANNE
09 72 09 82 50
www.saine-anne.net

- Responsable UFA :
Claire MICHELLAND
sainte.anne.cfc@orange.fr

CFA de rattachement :

(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026

© Service communication d'Akteap
Date et mise à jour : 14/04/2021